

L'Anse-Saint-Jean, le 13 décembre 2021

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 13 décembre 2021 à 19 h 00, sous la présidence de M. Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

Est présente également madame Annick Boudreault, greffière-trésorière adjointe

356-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

357-2021
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de novembre 2021
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Société de développement de L'Anse-Saint-Jean - Demande de la présentation des projets domiciliaires secteur Mont-Édouard
 - 6.2 La Montagne en feu - activité - feux d'artifice
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Calendrier des séances ordinaires 2022
 - 7.2 Établir le rôle des élus au sein des comités municipaux
 - 7.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement d'emprunt # 21-391 de 17.5 millions pour travaux de mise en place d'un système

- d'assainissement des eaux usées par étangs aérés et pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 7.4 Dépôt du rapport de l'audit de la Commission municipale du Québec sur le processus d'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - 7.5 Facturation au Camping de L'Anse pour les frais de gestion administrative
 - 7.6 Délégation d'un représentant au conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais du Québec
 - 7.7 La guignolée 2021
 - 7.8 Festival de couleurs du Fjord
 - 7.9 Ajout des activités de l'École de Musique du Bas-Saguenay au contrat d'assurance de la Municipalité
 - 7.10 Transport adapté du Fjord inc. - Participation financière 2022
 - 7.11 Programme de subvention au transport adapté - demande d'aide financière 2021

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal - Monsieur Renaud Grimard
- 8.2 Promesse d'achat visant certains terrains municipaux dans le secteur du Mont-Édouard
- 8.3 SAGA consultants - honoraires d'ingénierie pour le réaménagement de la salle de réunion au sous-sol
- 8.4 Programme d'aide à la voirie locale - sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - dossier #00031140-1-94210(02)-2021-04-26-41

9. URBANISME

- 9.1 Recommandation CCU101-2021 - Monsieur Daniel Côté - 356 B, rue Saint-Jean-Baptiste - lot 6 145 793
- 9.2 Recommandation CCU102-2021 - Monsieur Jean-François Côté - rue Elmina-Lavoie (lot 6 458 492)
- 9.3 Recommandation CCU100-2021 - Monsieur Claude Racine - 39, rue de l'Hermine (lot 6 145 710)
- 9.4 Recommandation CCU103-2021 - Monsieur Louis Lavoie - 372, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 958)
- 9.5 Recommandation CCU104-2021 - Monsieur Simon-Olivier Côté - 313, rue Saint-Jean-Baptiste
- 9.6 Recommandation CCU105-2021 - Monsieur Vincent Gagné - 119, rue de la Providence (lot 66 145 747)
- 9.7 Recommandation CCU106-2021 - demande de dérogation mineure DM2021-010 - Monsieur Simon-Olivier Côté - lot 6 486 497
- 9.8 Recommandation CCU107-2021 - Demande de dérogation mineure DM2021-011 - Monsieur Maxime Brassard - 118-124 chemin du Refuge - Lot 6 144 793

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Programmation d'activités annuelles - Montagne en feu
- 11.2 École de Musique du Bas-Saguenay - demande d'appui pour le programme de soutien aux initiatives culturelles
- 11.3 L'AGIR - demande d'appui au programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay
- 11.4 École de Musique du Bas-Saguenay - Partenaire 2021-2022
- 11.5 Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean - projet d'affichage II - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire MRC du Fjord

12. VARIA

12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

358-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

359-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2021 au montant de 81 047.00\$ et des paiements directs au montant de 2 802.79\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN - DEMANDE DE PRÉSENTATION DES PROJETS DOMICILIAIRES SECTEUR MONT-ÉDOUARD

Le conseil d'administration de la Société de développement demande au conseil municipal une présentation sur les projets domiciliaires qui seront réalisés dans le secteur du Mont-Édouard. Le conseil municipal fera une présentation à la population au mois d'avril 2022 avec les promoteurs.

360-2021

LA MONTAGNE EN FEU - ACTIVITÉ - FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE la Montagne en feu a déposé une demande quant à la tenue d'un feu d'artifice de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prisée par les citoyens et que la COVID-19 a empêché la tenue de ces festivités l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE La Montagne en feu propose deux sites pour la tenue de l'événement, soit le Mont-Édouard et devant le Camping Municipal;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un feu d'artifice devant le Camping Municipal demande une coordination et une vérification de responsabilité qui ne pourront être effectuées dans les temps impartis;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Édouard historiquement a toujours été l'endroit de prédilection pour la tenue d'un tel événement;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de la Montagne en feu quant à la tenue d'un feu d'artifice à la station de ski le Mont-Édouard.

ET QUE soit refusée la demande de la Montagne en feu quant à la tenue d'un feu d'artifice dans un autre endroit de la Municipalité compte tenu des délais impartis entre la date de leur demande et la tenue de l'événement

361-2021

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h :

10 janvier,	4 juillet
7 février,	8 août
7 mars,	12 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai,	7 novembre
6 juin	5 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

362-2021

ÉTABLIR LE RÔLE DES ÉLUS AU SEIN DES COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, par résolution, accorder des responsabilités aux conseillers, sans pouvoir de décision ni de dépense;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean nomme les conseillers sur les comités suivants :

VOIRIE	Voirie municipale	Monsieur Carl Brassard Monsieur Yvan Côté
URBANISME	Comité consultatif d'urbanisme Développement résidentiel	Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Claude Bouchard
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Mesures d'urgence Protection civile et incendie Régie Incendie	Monsieur Yvan Côté Monsieur Carl Brassard
CULTURE TOURISME	ET Comité touristique Village-relais Fédération des plus beaux	Monsieur Daniel Boudreault Monsieur Michel Boudreault

	villages Du Québec	
LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	Culture et bibliothèque municipale Politique familiale Politique MADA et soutien aux aînés	Monsieur Daniel Boudreault Monsieur Michel Boudreault Monsieur Claude Bouchard
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Comité de suivi sur les changements climatiques	Monsieur Daniel Boudreault Monsieur Claude Bouchard
HYGIÈNE DU MILIEU	Aqueduc Égout Matières résiduelles	Monsieur Carl Brassard Monsieur Daniel Corbeil
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN		Monsieur Yvan Côté Monsieur Daniel Corbeil Monsieur Richard Perron
CAMPING DE L'ANSE		Monsieur Richard Perron Monsieur Michel Boudreault
PETITE ÉCOLE		Monsieur Daniel Boudreault Monsieur Michel Boudreault

363-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT # 21-391 DE 17.5 MILLIONS POUR DES TRAVAUX DE MISE EN
PLACE D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS
AÉRÉS ET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Avis de motion donné par Monsieur Daniel Corbeil qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil pour le règlement d'emprunt # 21-391 de 17.5 millions pour des travaux de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées par étangs aérés et pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.

Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt # 21-391 de 17.5 millions pour des travaux de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées par étangs aérés et pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste séance tenante par Monsieur Daniel Corbeil

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC SUR LE PROCESSUS D'ADOPTION DU BUDGET ET DE L'ADOPTION
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le directeur général, M. Jonathan Desbiens, dépose les 2 rapports de la Commission municipale du Québec. Il précise que le rapport faisant état du processus budgétaire annuel de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a été jugé conforme en tout point. Quant à celui touchant le programme triennal d'immobilisation, la Municipalité a été jugée non conforme, principalement dû au fait qu'elle n'a pas adopté de Programme triennal d'immobilisations en date du 31 décembre 2020.

364-2021

FACTURATION AU CAMPING DE L'ANSE POUR LES FRAIS DE GESTION
ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le Camping de L'Anse est un organisme contrôlé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Camping de L'Anse utilise des personnes-ressources de la municipalité pour la gestion administrative;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de facturer au Camping de L'Anse les services rendus pour la gestion administrative selon la répartition réelle des frais engagés par la municipalité en 2021.

365-2021

DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité est accréditée Village-relais par le ministère des Transports et qu'elle est membre de la Fédération des Villages-relais du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean occupe un siège au sein du conseil d'administration depuis plus de 10 ans;

ATTENDU QUE le représentant actuel, M. Anicet Gagné, a été réélu lors de l'assemblée générale qui a eu lieu en septembre 2021 à Forestville;

ATTENDU QUE M. Anicet Gagné est prêt à continuer à siéger au conseil d'administration;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Anicet Gagné au conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais comme représentant de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour une période de deux ans.

366-2021

LA GUIGNOLÉE 2021

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 125.00 \$ soit versé dans le cadre de la cueillette des dons pour la Guignolée 2021.

367-2021

FESTIVAL DE COULEURS DU FJORD

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 5 000.00 \$ pour l'année 2022 au Festival des couleurs du Fjord qui sera demandé dans le cadre de la politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

368-2021

AJOUT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'École de Musique du Bas-Saguenay est un comité géré par l'OSBL du Centre communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter le Centre communautaire La Petite École au contrat d'assurance pour la responsabilité civile pour les activités de l'École de Musique;

CONSIDÉRANT QU'UNE prime additionnelle annuelle de 500 \$ sera chargée à cet effet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Mutuelle des municipalités du Québec à ajouter le Centre communautaire La Petite École au contrat d'assurance pour la responsabilité civile générale pour les activités de l'École de Musique du Bas-Saguenay au coût de 750.00 \$ annuellement.

369-2021

TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2022

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la quote-part pour l'année 2022 au montant de 20 421.12 \$ pour le transport adapté et de 4 000 \$ pour le transport collectif.

370-2021

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté les prévisions budgétaires 2021 par la résolution # 263-2021;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, 1 889 déplacements ont été effectués par ce service et qu'en 2021 le nombre de déplacements à ce jour est de 2 058;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser pour les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

DE demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - volet 1, pour l'année 2021.

D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

371-2021

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL - MONSIEUR RENAUD GRIMARD

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc a été déposée au service des travaux publics par Monsieur Renaud Grimard pour la construction d'une résidence sur la rue Éphrem-Houde (lot 6 390 055);

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a pris connaissance du dossier et fait une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour la future résidence située sur la rue Éphrem-Houde (lot 6 390 055) selon le règlement 15-322 qui fixe la tarification pour le branchement des services.

372-2021

PROMESSE D'ACHAT VISANT CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX DANS LE SECTEUR DU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QU'UN des promoteurs au Mont-Édouard désire développer des terrains municipaux à des fins d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du conseil et la première acceptation du projet ont eu lieu le 27 septembre 2021 via la résolution numéro 309-2021;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, le promoteur a déposé une promesse d'achat des terrains visés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge la promesse d'achat conforme à ses attentes à l'égard desdits terrains;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la présente promesse d'achat et d'autoriser le directeur général et le maire à signer tout document relatif à cette dernière.

ET QUE la présente résolution ne constitue pas une approbation de signature du contrat de vente final, ce dernier devant faire l'objet d'une résolution distincte.

373-2021

SAGA CONSULTANTS - HONORAIRES D'INGÉNIEURIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE RÉUNION AU SOUS-SOL

CONSIDÉRANT le déménagement de la salle du conseil municipal au sous-sol;

CONSIDÉRANT la présence d'un local non utilisé pouvant faire office de salle de réunion pour les pléniers;

CONSIDÉRANT que pour aménager cette salle, une cloison devrait être déplacée/retirée et que celle-ci, suivant une opinion d'ingénieur, contiendrait une poutre porteuse;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat à la firme SAGA d'un montant avant taxes de 4 180.00 \$ afin de produire des plans et devis ainsi qu'une surveillance/validation des travaux pour s'assurer de la conformité de ceux-ci.

374-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - DOSSIER #00031140-1-94210(02) -2021-04-26-41

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et qu'il s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean approuve les dépenses des travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

375-2021

RECOMMANDATION CCU101-2021 - MONSIEUR DANIEL CÔTÉ - 356 B, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT 6 145 793

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de nouvelle construction de M. Daniel Côté sur le lot 6 145 793;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté est situé dans la zone patrimoniale et que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation positive à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment, quant à la façade donnant sur la rue, ne présente pas de porte d'entrée et donne un effet de « mur » par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est hautement touristique et que l'aspect visuel de ce secteur quant à l'intégration de bâtiment revêt une sensibilité accrue;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de nouvelle construction de M. Daniel Côté et d'inviter ce dernier à présenter un concept visuel qui s'harmonisera davantage avec l'environnement visuel hautement touristique du secteur.

376-2021

RECOMMANDATION CCU102-2021 - MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CÔTÉ - RUE ELMINA-LAVOIE (LOT 6 458 492)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Jean-François Côté pour la construction d'une nouvelle résidence située sur la rue Elmina-Lavoie (lot 6 458 492);

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur du Développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Jean-François Côté pour sa future propriété située sur la rue Elmina-Lavoie (lot 6 458 492).

377-2021

RECOMMANDATION CCU100-2021 - MONSIEUR CLAUDE RACINE - 39, RUE DE L'HERMINE (LOT 6 145 710)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Claude Racine concernant la toiture de sa résidence située au 39, rue de l'Hermine;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur du Faubourg du Fjord;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Claude Racine pour la toiture de sa résidence située au 39, rue de l'Hermine (lot 6 145 710).

378-2021

RECOMMANDATION CCU103-2021 - MONSIEUR LOUIS LAVOIE - 372, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (LOT 6 145 958)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Louis Lavoie pour le remplacement de la galerie avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur Patrimonial;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Louis Lavoie pour le remplacement de la galerie avant du 372, Saint-Jean-Baptiste.

379-2021

RECOMMANDATION CCU104-2021 - MONSIEUR SIMON-OLIVIER CÔTÉ - 313, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Simon-Olivier Côté pour la rénovation de sa résidence située au 313, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 654);

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur Patrimonial;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Simon-Olivier Côté pour sa propriété située au 313, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 654).

380-2021

RECOMMANDATION CCU105-2021 - MONSIEUR VINCENT GAGNÉ - 119, RUE DE LA PROVIDENCE (LOT 66 145 747)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été déposée au service d'urbanisme par Monsieur Vincent Gagné concernant sa résidence située au 119, rue de la Providence;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur du Faubourg du Fjord;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation de Monsieur Vincent Gagné pour la rénovation de sa résidence située au 119, rue de la Providence (lot 6 145 747).

381-2021

RECOMMANDATION CCU106-2021 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2021-010 - MONSIEUR SIMON-OLIVIER CÔTÉ - LOT 6 486 497

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Simon-Olivier Côté pour régulariser la marge avant pour une future construction;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-010 de Monsieur Simon-Olivier Côté afin de régulariser la marge avant à 5 mètres au lieu de 6 mètres comme le stipule le règlement de lotissement 19-335

382-2021

RECOMMANDATION CCU107-2021 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2021-011 - MONSIEUR MAXIME BRASSARD - 118-124 CHEMIN DU REFUGE - LOT 6 144 793

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Maxime Brassard (lot 6 144 793);

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge arrière à 6,14 mètres au lieu de 7 mètres comme le stipule le règlement de lotissement # 19-355;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-011 de Monsieur Maxime Brassard afin de régulariser la marge arrière à 6,14 mètres au lieu de 7 mètres comme le stipule le règlement de lotissement # 19-355. Cette dérogation sert à rendre conforme un solage déjà construit depuis plusieurs années.

383-2021

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS ANNUELLES - MONTAGNE EN FEU

CONSIDÉRANT la dynamique restrictive associée aux activités de la Montagne en Feu dans le contexte de la pandémie COVID-19 au cours de la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT les services d'animation et événementiels déployés par la Montagne en Feu depuis 2015 afin d'innover et de dynamiser une offre multiactivité dans l'effervescence des congés familiaux (période des Fêtes – décembre 2021 et de la relâche – février et mars 2022) au village alpin;

;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande un soutien financier de 5000 \$ afin de rendre possible sa programmation d'activités;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter une contribution au montant de 5 000 \$ pour l'année financière 2021-2022, montant représentant 17 % du budget total dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

384-2021

ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'École de Musique du Bas-Saguenay dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'École de Musique du Bas-Saguenay est devenue un comité du Centre communautaire La Petite École;

CONSIDÉRANT QUE ce montant servira à organiser un spectacle pour la fin d'année afin de valoriser les musiciens en herbe, mettre de l'avant les professionnels du milieu artistique, dynamiser le Bas-Saguenay et stimuler le bénévolat des citoyens;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt et la démarche de financement de l'École de Musique du Bas-Saguenay auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles, et ce, pour un montant de 4 000 \$ visant la réalisation de leur spectacle de fin d'année.

385-2021

L'AGIR - DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE L'AGIR est la nouvelle structure partenariale École-Famille-Communauté;

CONSIDÉRANT QUE L'AGIR désire organiser un camp de jour culturel pour les jeunes du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, l'organisme désire profiter du programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer sa demande, l'organisme demande l'appui de la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et

résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de financement de l'AGIR de 4 000 \$ auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre programme de soutien aux initiatives culturelles pour la réalisation du camp de jour culturel.

386-2021

ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY - PARTENAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'École de Musique visant un partenariat avec la Municipalité afin de financer ses activités;

CONSIDÉRANT QUE l'École de Musique du Bas-Saguenay donne l'opportunité aux jeunes du Bas-Saguenay de développer le goût de la musique;

CONSIDÉRANT QUE les dons ramassés serviront à l'achat d'instruments de musique, de partitions et de matériel pédagogique pour les formations en musique;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de devenir partenaire OR au montant de 1 000.00 \$ pour l'année 2021-2022.

387-2021

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN - PROJET D'AFFICHAGE II - FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT la résolution 381-2020 stipulant la démarche similaire concernant une refonte complète de l'accessibilité et de la mise à jour de l'affichage du périmètre de la ZEC L'Anse-Saint-Jean ainsi que l'aménagement de trois plateformes de camping sauvage près des Lacs Rivière – Crésimont et Moreau;

CONSIDÉRANT la réalisation des plateformes de camping sauvage et sa reddition de compte, mais le report du projet d'affichage en raison du mouvement de trésorerie et la capacité financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'opportunité de reprendre et de réaliser en 2022 la phase d'affichage – accès à la villégiature par l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT l'appel de projet auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de de la MRC du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de l'Association Chasse et Pêche Anse-Saint-Jean en regard de la catégorie Accès à la villégiature, notamment dans le développement récréotouristique et de l'écotourisme, est recevable auprès dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer par voie de résolution une démarche de financement de l'Association Chasse et Pêche de L'Anse-Saint-Jean Inc. dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord afin de réaliser un projet général d'affichage sur le périmètre de la ZEC L'Anse-Saint-Jean.

ET QUE l'organisme demandeur accepte de respecter les conditions particulières émises par la Direction de la gestion de la faune du Saguenay Lac-St-Jean ainsi que la réglementation municipale en vigueur.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que la piste cyclable a été entretenue pour la raquette et le ski de fond. Le gros pont sera refait après les fêtes.

Il y a eu une compétition de ski au Mont-Édouard la fin de semaine passée et l'évènement s'est bien déroulé.

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe que le nombre d'utilisateurs du Transport adapté a diminué. Il invite la population à vérifier auprès de leurs parents ou de leurs amis afin de s'assurer qu'ils sont inscrits. Il invite la population à utiliser le transport collectif également.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron informe la population qu'à partir du mois de janvier 2022, les séances ne seront plus diffusées sur Facebook en direct. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur YouTube et sur le canal communautaire le lundi suivant la séance.

Monsieur Perron nous mentionne qu'il y aura le 20 décembre prochain deux séances spéciales : une pour la présentation du règlement 21-390 modifiant le règlement de zonage 19-353 à 18 h 00 et une pour l'acceptation du budget 2022 à 19 h 00.

Monsieur Perron souhaite en son nom et au nom du conseil municipal un joyeux temps des fêtes et une bonne et heureuse année 2022 à tous les citoyens et citoyennes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

388-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 44.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».